

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ **N° 2023_05_04_22**

☞..... **Subventions aux associations - Exercice 2023.**

Date de la convocation

▪ 30 mars 2023

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, MM. JOUGLEUX Jean-Luc, JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, MM. LEPRETRE Médéric, SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BARDEAUX Sandrine
M. BUTCHER Gérard	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme BAILLARD Sylvie	à	M. SAMUEL Jean-Michel
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme GUILLOU Elodie	à	M. JOLIE Pascal
M. MARLOT Loïc	à	Mme KOROL Renée
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme ROUSSEAU Marie-José

Absents excusés sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
Mme HEMBERT Axelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommé Secrétaire de Séance

M. Yannick SENEAL

- 2/N° 22 -

SERVICE RESSOURCES

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, la ville de Wimereux octroie des subventions de fonctionnement à diverses associations afin de leur permettre de maintenir ou de développer le niveau de leurs activités.

En effet, chacune dans son domaine concoure à l'amélioration de la vie communale.

Monsieur le Maire rappelle que chaque association a dû fournir un dossier de subvention complet.

En cas de dossier non-complet, l'association ne se verra pas attribuer la subvention mentionnée dans la liste annexée.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'attribuer les montants des subventions mentionnés dans le tableau annexé.

DIT QUE ces créances sont inscrites au Budget Primitif 2023 de la Ville.

Pour extrait certifié conforme,


Signé électroniquement par
Jean-Luc DUBRELE
Date de signature : 07/04/2023
Qualité : Maire de la ville de
WIMEREUX